Chapeiry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAPEIRY - 74540
Séance du 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers : **Délibération n°54/2026**

En exercice :	**15**
Présents :	**14**
Votants :	**15**

L'an deux mille vingt-six, le : vingt-sept octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Chapeiry dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHARLES François, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 26/10/2026

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BETEND Claire
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
COSTER Mathieu
DALEX Jérémy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
PELLISSIER Stéphane
REDOUX-DUMERMUTH Chantal

ABSENTS : COURENQ-THOMAS Julie

Ont donné pouvoir : COURENQ-THOMAS Julie à CHARLES François

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Monsieur BIBOLLET Benoît

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Trésorier de Rumilly a communiqué un état des produits irrécouvrables, entre 2022 et 2024, concernant la commune de Chapeiry, pour l'exercice 2026. Il précise que les motifs d'irrécouvrabilité reposent sur des restes inférieurs au seuil des poursuites.

Monsieur le Maire propose que soient admis en non-valeurs les produits irrécouvrables suivant l'état joint à la présente délibération, à hauteur de 199.96 € (cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-seize centimes)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2022 à 2024 pour un montant de 199.96 €,